

Règlement du Trail de la Marcaoue le 24.11.2024

1 - Inscriptions / participation.

Le Trail de la Marcaoue est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit PPS (Parcours de prévention santé de – de 3 mois.

Pour participer Trail de la Marcaoue, il faut être âgé de 16 ans minimum.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Le Trail de la Marcaoue est inscrit au challenge du « DEFI GERSOIS »

Les inscriptions sont en ligne sur <https://inscriptionsenligne.jimdofree.com> ou sur place le jour de la course.

2 – Droits d'engagements.

Tarif de l'inscription :

- 14,500KM : 13,00€ en ligne - 16,00€ sur place
- 9,500KM : 10,00€ en ligne – 13,00€ sur place
- Randonnée : 5,00€

3 – Ravitaillements.

14,500 KM : Kilomètre 4,600 et 8,300

9,500 KM : Kilomètre 4,600

4 – Environnement.

IL CONVIENT DE PRENDRE EN CHARGE LA PROPRIETE DE LIEUX AINSI QUE LE RESPECT DES CIRCUITS PROPOSES

5 – Sécurité.

Les secouristes seront placés à la salle des fêtes lieux du départ.

6 – Organisation.

L'organisateur est l'association CASTAN.

8 – Parcours.

Parcours pédestre mi route mi-chemin de terre de 14,500 KM et 9,500KM.

9 – Classement / Récompenses.

Les trois premiers au scratch masculin et féminin seront récompensés ainsi que le premier de chaque catégorie.

10 – Accompagnateurs.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur les parcours.

11 – Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et *CASTAN* décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futur qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.

L'inscription au *Trail de la Marcaoue* entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.